



HAL
open science

Qu'est-ce que la Commission européenne ?

Andy Smith

► **To cite this version:**

Andy Smith. Qu'est-ce que la Commission européenne?. Pôle Sud - Revue de science politique de l'Europe méridionale, 2001, La Commission Européenne en politique(s), 15, pp.3-4. 10.3406/pole.2001.1118 . halshs-03052621

HAL Id: halshs-03052621

<https://shs.hal.science/halshs-03052621>

Submitted on 3 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Qu'est-ce que la Commission européenne ?

Mr Andy Smith

Citer ce document / Cite this document :

Smith Andy. Qu'est-ce que la Commission européenne ?. In: Pôle Sud, n°15, 2001. La Commission Européenne en politique(s) pp. 3-4;

doi : <https://doi.org/10.3406/pole.2001.1118>

https://www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_2001_num_15_1_1118

Fichier pdf généré le 23/04/2018

Qu'est-ce que la Commission européenne ?

Andy Smith
CERVL/FNSP

D'un point de vue formel, les choses sont claires : les Traités de Rome et de Maastricht ont désigné la Commission européenne comme "l'exécutif" de l'Union européenne. À ce titre, cette instance est chargée de proposer les textes de loi au Conseil des ministres et au Parlement européen, ainsi que de mettre en œuvre les législations arrêtées par ces institutions. En pratique, le pouvoir de la Commission et les pratiques de son personnel sont marqués par une fluidité considérable. Régulièrement vilipendés pour leur caractère "technocratique" par les représentants des États membres, les parlementaires européens et les médias, les vingt commissaires et les 18 000 fonctionnaires qui composent cette organisation sont également souvent critiqués pour la nature "politique" de certaines de leurs interventions. En même temps, d'autres voient la Commission tout simplement comme une organisation internationale, un secrétariat neutre qui œuvre essentiellement dans un registre diplomatique. Entre ces trois interprétations de *ce que fait* la Commission, comment développer une idée plus précise de *ce qu'elle est* ? C'est-à-dire, comment mieux identifier le rôle que son personnel est appelé à jouer au sein de l'intégration européenne ?

En s'appuyant sur les études empiriques approfondies, les textes qui composent ce

numéro proposent des réponses à cette question en abordant plusieurs facettes du travail quotidien effectué par les agents de la Commission. En particulier, nous verrons que d'un point de vue analytique la polysémie des termes "technocratique" et "politique" constitue ici un objet d'étude fascinant et important. Fascinant parce qu'une telle prise de vue oblige à étudier les pratiques concrètes des agents qui travaillent au sein d'une instance à caractère multiculturel et évolutif. Important parce que, en dépit de ces difficultés récentes, les pratiques de la Commission sont révélatrices des logiques sous-jacentes de la décision communautaire et des problèmes de légitimité de l'intégration européenne prise dans sa globalité.

Plus précisément, les articles qui suivent abordent le rapport entre la Commission et la politique sous deux angles qui parfois se complètent et parfois semblent se contredire. Le premier, souvent implicite dans le discours des acteurs eux-mêmes, consiste à donner une définition *a priori* de ce que sont "la politique" et "la technocratie" avant d'évaluer en quelle mesure les pratiques des agents de la Commission lui correspondent. Cette approche par idéal-type conduit des auteurs à opposer "politique" au "technocratique" autour de trois critères : le mode de nomination des acteurs (la compétition politique) ; la nature publique des interventions (*publicness*) et les

modes de décision opérés au sein de la Commission (en fonction des valeurs plutôt qu'en fonction des opinions d'experts). C'est essentiellement sous cet angle que se situent les contributions de Jean-François Polo, de Véronique Dimier, de Michel Mangenot et d'Olivier Baisnée. Portant respectivement sur la politique communautaire en matière audiovisuelle, les origines de la Direction générale (DG) Développement, celles des DG et des cabinets des commissaires et la manière dont la Commission travaille avec les médias, ces comptes rendus de recherche montrent de nombreuses incertitudes qui entourent une institution "en train de se faire".

Si une telle approche permet de souligner que les agents de la Commission oscillent souvent entre les registres d'action politique et technocratique, les contributions de Cécile Robert et de François Foret se demandent dans quelle mesure la mobilisation de tels registres relève de choix consciemment faits par les acteurs concernés. Selon un tel point de vue, les termes "politique" et "technocratique" sont moins les catégories universelles et plus les adjectifs dont le sens mouvant fait partie d'une série de "jeux" inter-institutionnels. Dans une telle perspective – et comme l'illustrent les

cas étudiés ici de la mise en œuvre des aides aux pays de l'Est et de la fabrication de brochures "grands publics" sur l'intégration européenne – les agents de la Commission adoptent les postures et les stratégies qu'ils considèrent "politiques" ou "technocratiques" afin de se positionner pour le mieux sur un échiquier européen qui ne leur est pas toujours favorable. Analyser ainsi les dynamiques de la Commission permet d'aborder de manière simultanée le rapport entre les chemins sinueux de son institutionnalisation et les enjeux de sa légitimation.

Au total, et afin d'éviter les dangers d'un relativisme qui occulterait les problèmes normatifs que pose l'intégration européenne, il est sans doute judicieux de développer des prises de vue du clivage politique/technocratique qui reconnaissent les usages que les acteurs concernés font de ces termes, tout en gardant à l'esprit l'importance des définitions idéalisées de la politique. Plus globalement, et à une époque où la place de la Commission au sein de l'Union européenne est le plus souvent discutée sous l'angle abscons du nombre de commissaires, ce numéro de revue prétend modestement montrer tout l'intérêt d'un cadrage du sujet que peut apporter aux débats publics la recherche en science politique.